



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/41

Objet : Budget commune – Décision  
modificative n°2 rectificative

Date de convocation : 04 juillet 2025

Date d'affichage : 04 juillet 2025

Date de réunion : 10 juillet 2025

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 21

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix juillet à 19h10, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, Mme BEURRIER Aline (à partir de 19h27), Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PERRET Nicolas, M. Raphaël ROZIER et, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. BESSON Jean-Jacques qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, M. FERNANDES Michel qui a donné pouvoir à M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme ONOFRE Lia qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian

Absent : Mme BEURRIER Aline (jusqu'à 19h26), Mme GUILLOT Myriam, M. PAIN Philippe,  
M. DIOCHON Eric est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°2 rectificative du budget commune 2025 (avec utilisation des comptes 021 et 023), détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2031-137-020 : Garderie	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21318-136-212 : Ecole primaire Dommartin	0.00 €	1 688 221.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-136-212 : Ecole primaire Dommartin	1 708 221.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-140-845 : Route du Corridor	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 708 221.00 €</b>	<b>1 708 221.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 711 221.00 €</b>	<b>1 708 221.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-3 000.00 €</b>	<b>-3 000.00 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
004-200077220-20250710-2025-41-2-BF  
Date de télétransmission : 18/07/2025  
Date de réception préfecture : 18/07/2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2 rectificative du budget commune 2025 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,  
Le 10/07/2025  
Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

Le Secrétaire de séance

